Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1929-1930)

Heft: 1

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

report frs. 137,960 décoratif: 3 bourses . . frs. 1,800

8. Art décoratif: 3 bourses . . frs. 1,800 5 prix d'encouragement . . frs. 2,000

9. Concours pour les prix sportifs,

achats à la "Saffa" ca. <u>frs.</u> 5,000

frs. 146,760

Estampe. Nous avons le plaisir de pouvoir communiquer aux membres de notre société que l'estampe de cette année sera l'oeuvre de notre excellent collègue Paul Bodmer.

Communications des Sections.

Lucerne: On a augmenté de trois le nombre des membres du comité, ce sont: Rob. Steiner, peintre (pour les procés-verbaux); Emile Wiederkehr, sculpteur (secrétaire-correspondant); Karl Griot, architecte (membre adjoint).

Paris: Le Comité se compose pour l'année 1929 comme suit: Huggler Arnold, président; Burnand Davide, viceprésident; Heng Auguste, trèsorier; Hubert Ernest, I. secrétaire; Ingold Alfréd, II. secrétaire; Guggenbuhl Walter et Suter Auguste, membrés adjoints.

Vaud: La section a porté le Comité de 3 à 5 membres, il s'est constitué comme suit: Milo Martin, président; Mermoud, secrétaire; Martin-Couvet, trésorier; Epitaux et Payer, membres adjoints.

Zurid: La section a renouvelé son Comité. Les membres de fonction jusqu'à présent ont été confirmés. Le collègue décédé Jules Schwyzer a été remplacé par Ritzmann. Les charges seront distribués comme suit: Righini, président; Hügin, viceprésident; Holzmann, secrétaire; Meier, trésorier; Ritzmann, pour les procés-verbaux et correspondant du journal. (Nous recommandons ce dernier fait à la réflexion des autres sections!)

Divers.

Nous avons reçu pour la publication dans notre journal la suivante lettre, que nous reproduisons sans commentaire:

Lettre ouverte à Mr. Robert Marchand, Président du salon de l'Automobile Genève.

Monsieur,

Vous avez organisé, entre les artistes Suisses, un concours général pour l'obtention d'une affiche pour le Salon de l'Automobile 1929. Vous avez annoncé que le jury aurait à sa disposition la somme de frs. 2600.— pour récompenser les meilleurs projets. Malgré ces conditions très convenables, le concours n'a pas donné de résultats satisfaisants et vous avez eu recours à l'étranger pour vous procurer deux affiches sortant de la maison Maga.

Nous avons, en tant qu'association suisse romande de l'Art et de l'Industrie la charge de veiller en Suisse à la défense des intérêts moraux et matériels des artistes décorateurs, c'est dans ce but que nous nous permettons de vous donner les raisons de l'insuccès de votre concours. Le jury, chargé de juger les projets d'affiche était formé par le Comité du Salon auquel vous avez adjoint, en dernier lieu, un seul artiste.

Il est bien entendu que tout organisateur d'un concours est libre de composer son jury comme il l'entend, mais il n'est pas moins certain qu'aucun artiste sérieux ne participera à un concours, si bien doté soit-il, si la composition du jury ne lui donne pas au moins les garanties les plus élémentaires au point de vue de la compétence artistique et les connaissances techniques des jurés. admettrez que les artistes aient le droit d'être jugés par des artistes autant que par des industriels. Vous n'ignorez certainement pas le rang que nos artistes Suisses occupent en Europe dans le domaine de l'affiche, et la notoriété dont ils jouissent à l'étranger; il est donc infiniment regrettable que vous n'ayez pas cru devoir donner, par le choix des jurés, à votre concours les garanties désirables. Vous vous êtes de ce fait et par suite d'une erreur initiale qui a réduit ce concours à un simulacre, effectivement privé de la collaboration de nos artistes. Il est regrettable, disons-nous, que l'on voit sur les murs de Genève et sur ceux des villes suisses, deux affiches italiennes. Vous avez ainsi, à l'occasion d'une manifestation importante qui tire ses bénéfices du pays, lésé les intérêts des artistes Suisses.

Permettex-nous de vous dire, Monsieur, que de votre part, ce geste nous étonne et veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pour L'OEUVRE

Association Suisse romande de l'Art et de l'Industrie

Le Président: A. Laverrière. Le Secrétaire général: G. E. Magnat.